

## Décision n° 2/2017 portant délégation de signature

Le Directeur,

Vu le Code rural et notamment ses articles L812-7 à L812-9 ;

Vu le Décret n° 2015-365 du 30 mars 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France ;

Vu le Décret du 31 décembre 2015 portant nomination du directeur de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France - M. Claude BERNHARD,

Décide

### Article 1

Je soussigné, Claude Bernhard, directeur de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France, donne délégation permanente à Madame Christiane Lennoz-Gratin, adjointe au directeur de l'Institut, pour signer en mon nom, tous les actes relatifs à la gestion administrative et budgétaire de l'établissement, à l'exception des actes de procédure devant les tribunaux.

### Article 2

Les dispositions de la présente décision sont exécutoires à la date du 1<sup>er</sup> juin 2017 et prendront fin, au plus tard, à la date de cessation des fonctions du délégué ou du délégataire.

Fait à Paris, le 16 mai 2017

  
Le Directeur  
 **agreenium**  
l'institut agronomique,  
vétérinaire & forestier  
de France

Claude BERNHARD  
42 rue Scheffer - 75116 PARIS

SIRET 130 020 928 00011 - APE 8542Z - N° TVA FR91130020928  
Etablissement Public National de Coopération à Caractère Administratif

Fait en 2 exemplaires : L'ordonnateur / L'agent comptable.